

La prévention de la perte d'autonomie de nos aînés est un enjeu sociétal majeur, comme l'a soulignée la récente loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. En mettant en place les moyens nécessaires à l'amélioration de cette prévention sur les territoires, cette loi vient très clairement confirmer un engagement fort des pouvoirs publics.

L'isolement social concerne toutes les générations mais s'intensifie avec l'avancée en âge. Un français sur dix serait aujourd'hui en situation d'isolement social. De toutes les générations, celle des 75 ans et plus est celle qui est le plus touchée par la montée des solitudes. En 2050, 32% de la population française devrait avoir 60 ans ou plus (sources : Credoc / Fondation de France 2016.) L'enjeu est donc de taille. Il s'agit de permettre ce vieillissement dans les meilleures conditions possibles, que ce soit pour les personnes concernées, leur entourage et la société dans sa globalité.

Dans ce contexte, ma-residence.fr, le 1<sup>er</sup> réseau social de proximité en France, propose aux collectivités de mettre en place son dispositif innovant en faveur des personnes âgées. Cette initiative permet de recréer un « chez soi social » pour nos aînés, garantissant une coordination efficace entre les voisins solidaires, les nombreuses institutions et les structures qui interviennent dans la prévention de la perte d'autonomie.

ma-residence.fr a placé le renforcement de la solidarité envers les personnes âgées au cœur de sa mission. Elle a développé, de 2014 à 2016, avec le soutien de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, un dispositif dédié à la solidarité entre générations. Ce dispositif permet de lutter contre l'isolement et de répondre aux enjeux du vieillissement de la population et de la dépendance en mobilisant les ressources de voisinage.

Ainsi, la vocation de ma-residence.fr est de susciter la solidarité par opportunité : en restant généraliste, le réseau social cherche à attirer le plus grand nombre de voisins par territoire, Ces voisins pourront alors, s'ils le souhaitent, interagir autour de la thématique des personnes âgées (Exemples : répondre à un besoin de mobilité, signaler une personne isolée, etc.).

En mobilisant l'entourage, les associations comme potentiellement les CCAS et CLIC, le dispositif permet de toucher largement les seniors, que ceux-ci soient connectés ou non.

ma-residence.fr accompagne aujourd'hui de nombreux acteurs sur la réponse à cet enjeu du vieillissement : Collectivités (Melun, Courcouronnes, Conseil départemental des Yvelines...), téléassisteurs (Vitaris...), associations (Croix rouge, Secours populaire...), bailleurs, résidences services, EHPAD, entreprises (La Poste), etc.

Développé sur la base des besoins exprimés par de nombreux CCAS, l'outil Solidar'IT de ma-residence.fr permet de faciliter l'animation d'une communauté locale de solidarité, en coordination avec les acteurs de l'action sociale du territoire.

Il permet en particulier de :

- Maintenir de lien social entre les personnes âgées et leur environnement local,
- Identifier plus finement les besoins sociaux des personnes âgées,
- Renforcer l'impact des campagnes locales d'information et de prévention,
- Coordonner efficacement les acteurs locaux de la solidarité.

Le réseau social participe à la lutte contre l'isolement en mobilisant et dynamisant les liens sociaux et en ancrant les personnes fragiles sur leur territoire.

Start-up française soutenue par un actionnariat privé français impliqué dans une démarche citoyenne, ma-residence.fr est portée par une équipe de trente personnes. Elle est membre de la French Tech et agréée Service Numérique et Citoyen par le ministère en charge de la Ville.

Avec plus de 200 000 utilisateurs et une centaine de communes partenaires en France, ma-residence.fr est conçue comme une plateforme numérique de partage facilitant l'échange et l'entraide de proximité. Le réseau, décliné sous la forme d'un site internet et d'une application, est libre d'accès et gratuit pour ses utilisateurs. Les données personnelles des utilisateurs sont protégées et ne font l'objet d'aucune utilisation à des fins commerciales.

Le coût de déploiement de ma-residence.fr est de 5 900 € HT pour le lancement et un abonnement annuel de 4 900 € HT ; soit 10 800 € HT la première année, puis 4 900 € HT les années suivantes.

**Dans le cadre à l'Appel à Projet Conférence des Financeurs, la Commune de Vence bénéficiera d'une prise en charge du dispositif, couvrant la totalité du coût de ce dispositif, a minima la première année.**

L'objet de la présente convention consiste à détailler les services apportés par ma-residence.fr sur le plan de :

- L'activation de « ma-residence.fr » dans le territoire, site Internet d'échange et d'entraide entre voisins.
- La mise à disposition d'une interface dédiée, SolidarIT, permettant le pilotage d'actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des liens intergénérationnels.